



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 96478

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'usage des deux-roues motorisés en France. Le contrôle technique des deux-roues n'étant pas obligatoire, il est en effet difficile pour les forces de l'ordre de reconnaître les deux-roues et pièces non homologués. Ainsi par exemple, un certain nombre circule illégalement sur la voie publique, provoquant de fortes nuisances sonores. Aussi elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour remédier à cette situation qui peut parfois devenir gênantes pour les riverains.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96478

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 juin 2016](#), page 5244

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)